



Société Lorientaise des Beaux-Arts
Biennale " Petits Formats "
du Dimanche 16 février au 23 février 2025

Horaires : tous les jours - 10h à 18h

Palais des congrès
Lorient, Quai Mansion

Règlement

La Biennale est ouverte à tous les artistes, peintres, photographes, sculpteurs, graveurs et plasticiens...

Pour les artistes n'ayant jamais exposé ou n'ayant pas exposé depuis 5 ans à la SLBA, il est demandé d'envoyer un dossier de présentation, une page maximum, comprenant parcours artistique, démarche, plus quelques photos représentatives d'œuvres réalisées, en complément de celles proposées à la biennale. Ce dossier devra être envoyé à la secrétaire (slba.secretariat@gmail.com) en même temps que l'inscription faite en ligne.

Pour participer l'artiste devra être adhérent à la SLBA.

Les œuvres présentées à la sélection :

Chaque artiste présentera un **ensemble cohérent de 4 œuvres**. (Toutes techniques sont acceptées)

Le format maximum pour chacune des œuvres hors tout, est de **45cm/35cm** encadrement compris.

Les œuvres en trois dimensions devront s'inscrire dans un volume dont la surface de base ne dépassera pas 45cm x 35cm et la hauteur 35cm.

Sélection

Selon les critères de qualité fixés par le jury, **l'ensemble des 4 œuvres devra respecter une cohérence et une unité de présentation.**

Cet ensemble sera soumis à la sélection et les décisions du jury seront sans appel.

Les décisions seront communiquées par mail aux artistes, retenus ou non le 16 décembre 2024

Sans aucune réponse de la SLBA à la date du 20 décembre 2024 contacter la secrétaire.

Inscription

Le dossier d'inscription est à remplir en ligne sur le site : **salon.slba56.fr**

à partir du 9 septembre 2024 - jusqu'au 1^{er} décembre 2024

N. B les dossiers papier ne sont pas acceptés

Droits de Participation

Ils s'élèvent à : 25€ d'adhésion 2025 à la SLBA

35€ de droit d'accrochage et catalogue.

Les deux chèques à l'ordre de la SLBA sont à envoyer au plus tard le 1^{er} /12/2024 *Si les chèques ne sont pas au nom de l'artiste indiquer celui-ci au dos du chèque :*

Joindre une enveloppe timbrée libellée à vos nom et adresse

- Pour les artistes de - 25 ans seule l'adhésion est demandée,
Les droits d'accrochage et de catalogue sont gratuits.

Votre inscription ne sera effective qu'après réception de vos règlements (adhésion - accrochage et catalogue)

- Adresse de la trésorière : Lucie Léger SLBA 8 route du pont, le vallon 56700 KERVIGNAC

Les règlements **adhésion, accrochage et catalogue** seront encaissés après votre sélection par le jury, en début d'année 2025

- ✚ *En cas de non sélection le chèque de droits d'accrochage sera retourné, vous pourrez choisir de confirmer ou non votre adhésion à l'association. Pour ce faire il vous faudra répondre au message envoyé sur votre boîte mail.*

Réception des œuvres

Les œuvres sélectionnées seront à déposer au Palais Des Congrès de Lorient :

le Jeudi 13 février 2025 de 14h à 17h30

Les œuvres envoyées par transporteur ou par la poste devront parvenir **le 10 février au plus tard au secrétariat**. (Prendre contact avec le secrétariat par courriel pour en fixer les modalités.)

Présentation des œuvres

Pour des raisons de sécurité le verre n'est plus autorisé pour les encadrements (verre organique autorisé).

Pour les toiles seul le cache pointes est autorisé : pas d'encadrement.

Les œuvres dont les dimensions ne respecteront pas les règles fixées, ou dont la présentation ne sera pas suffisamment soignée seront refusées.

Le placement des œuvres sera réalisé par la commission d'accrochage et sera sans appel.

Pendant l'exposition toute publicité est interdite.

Chaque œuvre doit comporter au dos, le nom, le prénom, l'adresse de l'artiste, le titre de l'œuvre et le sens d'accrochage.

Prévoir impérativement un système d'accrochage de qualité au dos de l'œuvre.

Sculptures :

Les artistes sont priés d'apporter les socles adaptés identifiables et propres.

Les sculptures devront être parfaitement fixées à leur socle. Toute absence de socle ou tout socle ne répondant pas aux caractéristiques ci-dessus entraînera un refus.

Vernissage

Les exposants et l'ensemble des adhérents sont invités au vernissage du salon qui aura lieu

Le Samedi 15 février 2025 à 18h au Palais des Congrès de Lorient, quai Mansion.

Permanences du salon :

Les artistes participent aux permanences de l'exposition, l'enregistrement se finalisera le jour du dépôt des œuvres

Retrait des œuvres

Les œuvres seront à retirer au Palais des Congrès le **dimanche 23 février 2025 de 18h à 19h.**

Toute œuvre, non retirée au bout d'un an, sera de fait la propriété de la SLBA.

Conditions générales et responsabilités

La SLBA assurera la promotion et le soin des œuvres confiées par les sociétaires durant le Salon, mais elle décline toute responsabilité en cas d'incendie, de perte, de vol, de chute ou d'avarie de quelque nature que ce soit et quelle qu'en soit la cause.

En conséquence les exposants reconnaissent, par la seule acceptation du règlement, la non responsabilité de la SLBA et de ses mandataires et renoncent par avance à tout recours à son encontre et à leur encontre.

Les Prix et Récompenses

La SLBA dote 1100 euros de prix

- 1^{er} prix 800 euros
- 2^{ème} prix 300 euros

Autres prix :

Le Prix de la Ville de Lorient,

Le prix FONDALOR

Le Prix Géant des Beaux-Arts

Le Prix des Amis du Musée de la Compagnie des Indes (AMCI)

Le Prix Association des Palmes Académiques (AMOPA)

N.B : Le jury se réserve la possibilité de ne pas attribuer de prix si la qualité des œuvres n'est pas suffisante.

Secrétariat

Marie-Pierre Beaumes-Kuhn

Secrétariat SLBA

slba.secretariat@gmail.com

06 86 24 16 99

Site : www.slba56.fr